



# PROCÉDURE D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2020-2021



Chers parents,

L'année scolaire 2019-2020 touche à sa fin et il est temps de procéder aux demandes d'inscription pour l'année 2020-2021. Il était prévu de longue date de déployer un nouveau service à distance permettant aux familles de gérer les inscriptions et les données les concernant. Une période de test avec quelques familles aurait dû être mise en œuvre afin de garantir le bon fonctionnement de ce nouveau service mais la situation sanitaire nous a imposé de privilégier la dématérialisation de nos procédures. Il y a eu (et il subsiste encore) des soucis techniques mais tout est en passe d'être définitivement réglé et opérationnel. L'ensemble des demandes des familles passera donc via notre nouveau portail famille à l'adresse <https://assolaclef.leportailfamille.fr>

Ainsi, vous trouverez ci-dessous la procédure vous permettant d'effectuer sereinement les inscriptions de vos enfants.

## Etape 1 : adhésion et demande de création du portail famille

La première étape consiste à remplir un document d'information au sujet de l'adhésion à l'association La CLEF et du portail famille. Il est commun à toutes les familles, qu'elles disposent déjà ou non d'un compte et/ou d'un accès au portail famille au sein de l'association. Ce formulaire est disponible sur notre site internet - [www.assolaclef.fr](http://www.assolaclef.fr) - dans la section "S'inscrire au périscolaire" ou directement à l'accueil du portail famille dans la section "Téléchargements".

Une fois complété, il est nécessaire de nous le renvoyer de la manière suivante :

- Si vous disposez déjà d'un accès au portail famille ⇒ via le module d'envoi de documents "Mes envois".
- Si vous ne disposez pas encore d'un accès au portail famille ⇒ par mail à [robinsons@assolaclef.fr](mailto:robinsons@assolaclef.fr)

Nous réceptionnerons directement votre envoi et **seulement une fois traité**, vous aurez accès aux demandes d'inscription pour l'année scolaire (voir étape 3).

## Etape 2 : Compléter vos informations

Avant même le traitement par nos soins du formulaire d'adhésion, il sera possible de passer à cette seconde étape soit en vous connectant à votre compte portail famille, soit en créant un compte (*création uniquement si vous n'en disposez pas encore **ET** que vous n'avez jamais été inscrit au sein d'une des structures de l'association La CLEF*). Dans ce dernier cas, après création de votre compte, il faudra attendre la validation par nos soins pour continuer la procédure d'inscription.

Pour cette étape, il vous sera demandé de renseigner et/ou mettre à jours l'ensemble des données concernant la famille (parents et enfants), ainsi que les personnes autorisées à venir chercher les enfants. L'ensemble des données sera également traité par nos soins pour validation.

Il sera impératif de nous transmettre les éléments suivants via le module d'envoi de documents "Mes envois" pour chaque enfant :

- Le certificat médical 2020-2021 rempli par le médecin traitant (*à transmettre avant le 1<sup>er</sup> septembre – aucun accueil ne sera possible cette année sans ce document*).
- L'attestation d'assurance en cours de validité.

- La première page de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 (au plus tard le 04 octobre 2020 - facturation au tarif maximum sans ce document)

Ces documents sont disponibles sur notre site internet - [www.assolaclef.fr](http://www.assolaclef.fr) - dans la section "S'inscrire au périscolaire" ou directement à l'accueil du portail famille dans la section "Téléchargements".

### Etape 3 : effectuer vos demandes d'inscriptions

En raison des nombreuses problématiques rencontrées depuis le lancement du portail famille, nous sommes contraints de procéder aux demandes d'inscription via un formulaire complémentaire.

Le reste de la procédure d'inscription reste identique, le formulaire de demande d'inscription ne remplace que cette étape.

**Nous remercions de bien vouloir nous retourner le formulaire de demande d'inscription impérativement par mail. Pour des raisons sanitaires évidentes, aucun formulaire papier ne sera accepté.**

#### Périodes d'inscription

Les inscriptions en périscolaire et journées loisirs des mercredis pour l'année scolaire 2020-2021 s'effectueront **du 15 juin au vendredi 03 juillet inclus.**

La validation de votre demande d'inscription sera visible sur votre compte portail famille. **En cas de refus partiel ou total de votre demande, un mail spécifique complémentaire vous sera adressé.**

#### Demandes formulées hors délais et en cours d'année :

**Toute demande déposée après le 03 juillet sera automatiquement mise sur liste d'attente.**

Lorsque notre service de portail famille sera pleinement opérationnel, nous pourrons réactiver la gestion des inscriptions ponctuelles (demandes supplémentaires ou annulations). Seules les demandes de modifications définitives ou sur périodes devront nous parvenir par mail dans tous les cas.

Les demandes en cours d'année pourront s'effectuer, selon les situations individuelles de chaque famille, selon le protocole ci-dessus et en fonction des places disponibles.